

47.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$27.50 pour faire poser un téléphone au réservoir de l'avenue Victoria.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MACDONALD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

48.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de paver la rue Bordeaux en asphalte ou en bithulitic au lieu de la paver en blocs de scorie.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

49.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter l'offre de la part de la Compagnie Canada Steamship Lines d'affecter le vapeur Pierpont au service de traverse de l'île Ste-Hélène.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MENARD, il est

Résolu: Que la Règle III des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit rapport soit reçu et adopté.

50.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$7,700 pour macadamiser la 32e Avenue.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MENARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

51.—D'une Commission Spéciale, recommandant que le rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de changer le nom de la rue Nelson, soit amendé de manière à ce que le nom de ladite rue soit changé en celui de rue Bathurst.

Sur proposition de M. l'éch. MACDONALD, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que la Règle III des Règles du Conseil soit suspendue et que le rapport du Bureau des Commissaires, tel qu'amendé par celui de la Commission Spéciale, tous deux devant le Conseil, soit reçu et adopté.

INTERPELLATIONS.

52.—Certaines questions sont posées au Bureau des Commissaires, avec prière d'y répondre à la prochaine assemblée du Conseil, par (a) M. l'éch. Ward, re coût du mur de soutènement au tunnel de l'avenue du Parc; (b) M. l'éch. Larivière, re coût des téléphones à l'usage des employés municipaux; (c) M. l'éch. O'Connell, re mauvais état des voies de tramway sur la rue Notre-Dame; (d) M. l'éch. Lavergne, re installation d'une lampe électrique dans le parc Molson; (e) M. l'éch. Dubeau, re application du règlement interdisant la circulation des voitures lourdes sur la rue St-Hubert; (f) M. l'éch. Rubenstein, re réparations aux pavages de la rue Dorchester; (g) M. l'éch. Rubenstein, re réparations aux voies de tramway à l'angle des rues Craig et Bleury.

MOTION.

53.—Sur proposition de M. l'éch. LARIVIERE, appuyée par M. l'éch. MENARD,

Attendu que la Compagnie de Téléphone Bell en est arrivée à faire disparaître toute concurrence en englobant, il y a quelques années, les compagnies de téléphone "Fédérale" et "des Marchands";

Attendu qu'après avoir ainsi obtenu le monopole, elle a abusé et abuse encore du public, soit en chargeant des taux exorbitants, soit en refusant parfois de donner le service du téléphone, même dans les limites de la Cité de Montréal;

Attendu que, avant les démarches faites auprès de la Commission des Chemins de Fer, pour obtenir le redressement de certains griefs contre la Compagnie de Téléphone Bell, les contribuables avaient de nombreux sujets de plaintes, entre autres, les taux élevés de ladite Compagnie; que, même après le jugement rendu par ladite Commission, les contribuables de certaines parties de la Ville, à savoir: la partie des quartiers Bordeaux et Mercier située hors de certain rayon, sont appelés à payer pour le service du téléphone un supplément de \$5.00 par quart de

47.—From Board of Commissioners, to vote \$27.50 for a telephone at Victoria avenue reservoir.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MACDONALD, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

48.—From Board of Commissioners, to pave Bordeaux street with asphalt or bithulitic, instead of scoria blocks.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

49.—From Board of Commissioners, to accept the offer of the Canada Steamship Lines to operate the steamer Pierpont for St. Helen's Island ferry service.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That Rule III of the Rules of Council be suspended and that said report be received and adopted.

50.—From Board of Commissioners, to vote \$7,700 to macadamize 32nd avenue.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

51.—From Special Committee, recommending that the report of the Board of Commissioners to change the name of Nelson street, be amended, so that the name of said street be changed to that of Bathurst street.

On motion of Ald. MACDONALD, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That Rule III of the Rules of Council be suspended, and that the report of the Board of Commissioners, as amended by that of the Special Committee, both before the Council, be received and adopted.

QUESTIONS.

52.—Certain questions were put to the Board of Commissioners with a request that they reply thereto for the next meeting of the Council, by (a) Ald. Ward, re cost of retaining wall, Park avenue subway; (b) Ald. Larivière, re cost of telephones for civic employees; (c) Ald. O'Connell, re bad condition of the car tracks on Notre Dame street; (d) Ald. Lavergne, re installation of an electric lamp in Molson's Park; (e) Ald. Dubeau, re enforcement of by-law prohibiting heavy traffic on St. Hubert street; (f) Ald. Rubenstein, re repairs to Dorchester street pavement; (g) Ald. Rubenstein, re repairs to the tramway tracks corner Bleury and Craig streets.

MOTION.

53.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. MENARD,

Whereas the Bell Telephone Co. has removed all competition by absorbing, a few years ago, the Federal and Merchants Telephone Companies;

Whereas after having thus obtained a monopoly it took and is still taking unfair advantage of the public, either by charging exorbitant rates or by refusing to give a telephone service, even within the limits of the City of Montreal;

Whereas previous to the proceedings taken before the Board of Railway Commissioners in order to obtain the redress of certain grievances against the Bell Telephone Company, the ratepayers had numerous grounds of complaints among others, the high rates charged by the Company, and, even after the judgment rendered by the said Board, the ratepayers, in certain parts of the City, to wit: that part of Bordeaux and Mercier wards situated outside of a certain radius, are called upon to pay for the telephone service an extra sum of \$5.00 per quarter of mile (or \$20